



Ski club Tramelan

Contrat de location chalet « Les Roches »

Entre

Le propriétaire : Ski club Tramelan représenté par la responsable des locations : Gabrielle Schär, Tramelan

Et

Le locataire :

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Localité : _____

Nr de téléphone/portable : _____

Adresse mail : _____

Location du

au

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ☐ Jour en semaine lundi – vendredi | 180.- non membre / 100.- membre SCT |
| ☐ Samedi et dimanche | 350.- non membre / 200.- membre SCT |
| ☐ Week-end complet (avec vendredi soir) | 400.- non membre / 250.- membre SCT |

La location n'est enregistrée que lorsque le propriétaire est en possession du contrat signé et le paiement effectué sur le compte du ski-club.

Ski club, 2720 Tramelan / Clientis CEC Tramelan / IBAN CH38 0624 0042 0359 3960 7

- Le règlement de maison, contraignant pour ce contrat, figure au verso
- En cas de difficultés résultant du présent contrat, le for judiciaire se trouve au domicile du propriétaire
- Pour être valable le présent contrat doit être signé par les deux parties

J'ai pris connaissance des conditions de location et du règlement d'utilisation et en accepte la teneur :

Le locataire :

Lieu :

Date :

Signature :

Pour le propriétaire : la responsable des réservations du chalet du ski club de Tramelan

Tramelan, le

Signature

Le contrat original sera retourné à :

Gabrielle Schär, Ski club Tramelan, rue du 26 Mars 35, 2720 Tramelan
ou par mail : gabi.schar@bluewin.ch